

COMMUNE DE CHARRIN

SEANCE DU 14 MARS 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 14 mars, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de CHARRIN, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle des fêtes de la commune de Charrin, sous la présidence de Monsieur Serge CAILLOT.

PRESENTS : MM Serge CAILLOT, Pierre ALCALDE, Christophe AUGER, Patrick BERNARD, Daniel COLIN, Hervé GARCON, Jean-Pierre MARTIN, Florent PERROT, Gilles TEULADE ; MMES Sandrine LABORDE et Éléonore MAITZNER.

Excusées ayant donné procuration : Madame Aurore PUYDEBOIS à Madame Éléonore MAITZNER, Madame Cécile MEYER à Monsieur Patrick BERNARD.

Absente : Madame Dominique COLY.

Secrétaire : Monsieur Christophe AUGER

APPROBATION DES COMPTE RENDUS DES SEANCES DES 07 JANVIER ET 07 FEVRIER 2022 :

Monsieur Serge CAILLOT ouvre la séance et demande aux membres du Conseil Municipal s'ils approuvent le compte rendu de la réunion du 07 janvier qui a été renvoyé suite à plusieurs erreurs ; celui-ci est désormais approuvé à l'unanimité.

Il demande ensuite s'ils approuvent le compte rendu de la réunion du 07 février 2022 ; celui-ci est approuvé à l'unanimité également.

Il demande enfin l'accord du Conseil Municipal pour ajouter un point à l'ordre du jour :

- Vente d'une parcelle au lotissement des Arbelats

- Bureaux de vote

Monsieur le Maire rappelle les dates des prochaines élections Présidentielles les 10 et 24 avril 2022. Il propose ensuite que les bureaux de vote soient définis selon 2 tranches horaires pour le 10 avril et 3 tranches horaires pour le 24 avril.

Après discussion, les élus mettent en place les permanences suivantes :

ELECTIONS PRESIDENTIELLES 10 AVRIL 2022	
08H00 - 13H00	13H00 - 18H00
Serge	Jean-Pierre
Gilles	Daniel
Éléonore	Pierre

ELECTIONS PRESIDENTIELLES 24 AVRIL 2022		
08H00 - 11H20	11H20 - 14H40	14H40 - 18H00
Serge	Jean-Pierre	Christophe
Sandrine	Florent	Aurore
Cécile	Hervé	Pierre

- Commerce multi-services

Monsieur le Maire informe les élus que la vitrine réfrigérée de l'épicerie a été déposée par l'entreprise Millard Froid pour un montant de 273.60 € TTC. Il explique aussi que l'entreprise a récupéré le gaz et il demande donc aux élus ce que la commune fait du groupe compresseur froid. Monsieur Hervé GARÇON pense qu'il ne servira plus et propose de s'en débarrasser, mais Monsieur CAILLOT qui a discuté avec l'entreprise, précise que ce matériel peut être revendu environ 2 000.00 € car il peut encore fonctionner. Après discussion, les élus décident de le stocker et de prendre des photographies pour le mettre en vente. Monsieur Florent PERROT précise qu'à la commune de Decize ce genre de matériel a été vendu sur AgoraStore, un site de vente aux enchères. Il précise qu'il prendra les renseignements à Decize et la décision de cette vente sera prise lors du prochain Conseil Municipal.

Monsieur CAILLOT remonte ensuite aux élus une demande de Madame Sylvie NIAULAT concernant la sécurisation du commerce multi-services ; elle souhaiterait des grilles devant les 2 vitrines ainsi qu'à la porte. Il précise que le point le moins sécurisé est la porte arrière du commerce.

Messieurs BERNARD et GARÇON proposent l'installation d'une alarme mais que la mise en place et l'abonnement soient pris en charge par Madame NIAULAT.

Madame Éléonore MAITZNER interroge Monsieur le Maire sur l'obligation ou non de la commune à installer une alarme, Monsieur GARÇON précise que non, puisque la commune loue le bien aux normes puisqu'il y a des portes 3 points.

Après discussion, les élus chargent Monsieur le Maire d'informer Madame Sylvie NIAULAT qu'il n'y aura pas de grilles d'installer mais qu'elle peut éventuellement faire mettre une alarme mais à sa charge.

- Effraction locaux stade

Monsieur le Maire explique que dans la nuit du 3 au 4 mars 2022 les locaux du stade de football ont été cambriolés ; il énumère ensuite les dégâts matériels, les portes et douches cassées et précise que la déclaration de sinistre a été faite à Groupama. L'assurance demande un devis de remise en état.

Monsieur Christophe AUGER propose de demander à l'assureur s'il est possible que la commune répare les portes avant leur réponse car depuis cette date tous les bâtiments sont ouverts. La question leur sera donc posée et l'ensemble des élus souhaite que le devis soit demandé à l'entreprise Ouvertures et Fermetures Charrinoises. Monsieur Patrick BERNARD se propose d'être présent lorsque l'entreprise viendra sur place. Monsieur Christophe AUGER précise que l'assurance peut imposer à la commune plus de sécurité suite à ce 2^{ème} cambriolage.

- Voirie

Monsieur Serge CAILLOT laisse la parole à Monsieur Hervé GARÇON qui informe les élus des travaux de voirie qui seront réalisés en 2022 ; l'Impasse du Petit Bois, le Chemin du Boiteux et la Crevée seront refaits en monocouche.

- Participation Ukraine

Monsieur le Maire rappelle qu'un appel à la population a été fait pour rassembler différents dons en mairie afin qu'ils soient acheminés ensuite en Ukraine. Il explique que les Charrinois ont été très généreux puisque beaucoup de dons ont été déposés. Toutes les marchandises seront apportées au CER à Cercy la Tour, si jamais ils n'acceptaient pas certaines marchandises type vêtements, ils seront emmenés à la Croix Rouge. Les élus s'accordent à dire qu'une information doit être faite aux habitants pour stopper les dons et que nous referons appel à eux si jamais il y avait de nouveaux besoins. Monsieur le Maire précise ensuite que plusieurs familles se sont portées volontaires pour accueillir des réfugiés Ukrainiens, et en profite pour demander l'accord aux élus de mettre les 2 logements communaux qui seront bientôt libres à disposition des Ukrainiens. Les élus acceptent à l'unanimité.

Monsieur Serge CAILLOT demande ensuite aux Conseillers s'ils seraient d'accord pour un don financier de la part de la commune en faveur de l'Ukraine ; il ne propose pas de montant mais souhaite simplement recueillir leur avis. Monsieur Hervé GARÇON précise qu'il serait d'accord mais seulement si les finances permettent ensuite d'accueillir les familles dignement dans de bonnes conditions.

La question sera redébatue lors du vote du budget.

- Vente d'une parcelle au lotissement des Arbelats

Monsieur le Maire informe les Conseillers qu'il a reçu une demande d'achat de terrain au Lotissement des Arbelats, mais qu'il y a un problème concernant l'assainissement collectif ; Monsieur Hervé GARÇON prend la parole et précise qu'il faut faire une extension d'environ 50 mètres du réseau d'eau (pluviale et assainissement) et faire installer 2 tabourets pour les 2 parcelles restant à vendre. Il se chargera de demander des devis aux entreprises. Il précise ensuite que sur la parcelle des futurs acheteurs il y a de la terre et propose de la donner aux acquéreurs, les élus sont d'accord.

Questions diverses

14 juillet : Monsieur Serge CAILLOT propose aux élus pour 2022 de refaire un 14 juillet comme les années précédant le Covid ; avec la brocante, le feu d'artifice et un orchestre pour le bal. Il propose également de faire venir un manège et de fournir aux enfants de l'école 3 tickets pour des tours gratuits. L'ensemble des élus accepte cette organisation mais demande à Monsieur le Maire de contacter les associations des Z'Amis du Ottamba et de l'AS Charrin qui sont associées à l'organisation de cette manifestation.

Concert Chorale Chanterive : Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu de la Chorale Chanterive pour l'organisation d'un concert à l'église durant l'hiver 2022. Les élus donnent leur accord mais demandent à Monsieur Serge CAILLOT de recontacter la Chorale concernant l'organisation de ce concert.

Monsieur Serge CAILLOT précise que l'ordre du jour est terminé et demande si les Conseillers ont des questions.

Monsieur Patrick BERNARD prend la parole et informe le Conseil Municipal à la demande de Madame Cécile MEYER que plusieurs carcasses de voitures sont stockées sur une parcelle rue du Petit Bois, il précise qu'il se chargera d'aller voir sur place. Un courrier sera adressé au propriétaire de cette parcelle afin de lui demander de vider cette parcelle.

Monsieur Hervé GARÇON explique qu'il y a eu un mobil-home d'installé sur une parcelle au bord de l'étang d'un particulier et que les propriétaires ont demandé un réseau d'eau. Il souhaiterait donc qu'un courrier leur soit adressé afin de leur demander de faire les déclarations qu'il se doivent de faire.

Madame Éléonore MAITZNER interroge Monsieur le Maire sur l'avancée du dossier de Monsieur ETIENNE, il l'informe que la Préfecture l'a mis en demeure de dépolluer son terrain.

Monsieur Patrick BERNARD informe le Conseil Municipal que suite aux travaux de la fibre, il a dû baliser des trous qui ont été faits mais non rebouchés rue de Tingeat. Monsieur Hervé GARÇON ne comprend pas pourquoi les entreprises, à plusieurs endroits de la commune, n'ont pas remis les routes en état comme avant les travaux. Il lui est précisé que sur les arrêtés de permission de voirie délivrés par la commune, des fiches techniques sont fournies pour justement la remise en état des routes. Il est également rappelé qu'une convention a été signée avec le Département qui nous aide pour l'élaboration de ces arrêtés lorsqu'une demande nous est envoyée, c'est d'ailleurs eux qui nous ont fourni ces fiches techniques. Monsieur GARÇON n'a pas souvenir de la signature de cette convention et souhaite qu'une relance soit faite aux entreprises qui effectuent les travaux de passage de la fibre pour une remise en état complète des routes.

Monsieur Patrick BERNARD reprend la parole et précise également que, toujours suite à ces travaux de passage de la fibre, il y a un câble en traversée de route qui ne serait pas assez haut et alerte sur le fait que les agriculteurs lors de leurs passages avec les engins peuvent arracher ce câble. Monsieur Jean-Pierre MARTIN précise que les salariés de l'entreprise lui ont précisé que la hauteur réglementaire est de 5 mètres, Monsieur Christophe AUGER précise et confirme que la hauteur est de 6 mètres.

Monsieur Hervé GARÇON reprend la parole pour demander qu'un courrier soit envoyé au propriétaire de la parcelle ZV 78 car sa haie n'est pas taillée et dépasse de son terrain. Si l'employé de la Communauté de Communes broie comme il se doit cette haie qui borde une route communale, il risque de ne pas rester de haie. Un courrier sera lui sera donc envoyé.

Monsieur Daniel COLIN demande à quelle date Madame NIAULAT va ouvrir le commerce multi-services. Monsieur le Maire l'informe qu'elle souhaite ouvrir début avril.

Monsieur Patrick BERNARD prend la parole pour informer les élus qu'il serait judicieux de repasser à un seul service à la cantine scolaire. Madame Éléonore MAITZNER précise que le protocole est bien repassé en niveau 1 et qu'il n'y a donc plus de restriction concernant le brassage des élèves. Elle interroge également Monsieur le Maire afin de savoir s'il y aurait assez de place pour l'ensemble des élèves déjeunant à la cantine, Monsieur le Maire répond que oui, il a contacté Madame Isabelle MILLERAT qui lui a confirmé. Il rappelle également que des tables et chaises ont été commandées en début d'année scolaire.

Fin de la séance : 20h15